



L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le 06 février à 18h, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal POCCHAT-BARON, Maire, Président du CCAS.

Présents : Mesdames CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MOGET Jeanine, SANTI Danièle, STENOUE Marie-Bénédicte, TURCAS Dominique ; Messieurs BARATTIN André, POCCHAT-BARON Pascal

Pouvoir de : CAMUS Isabelle à LABAYE Josette

Monsieur BARATTIN André est élu secrétaire de séance.

Délibération n° D2024_003 – FINANCES
Approbation du compte de gestion 2023

Considérant la présentation du budget primitif du centre communal d'action sociale de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration,

- **DECLARE**, que le Compte de gestion du CCAS, établi pour l'exercice 2023 par le responsable du Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son approbation à l'unanimité ;

VOTE	POUR	11
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Président du CCAS,
Pascal POCCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
André BARATTIN

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 03/02/2024
Publication en ligne le 12/02/2024
Le Président du CCAS
Pascal POCCHAT-BARON

